

Concours – « Lucky Luke se recycle »

RÈGLEMENT

ARTICLE 1 : SOCIÉTÉ ORGANISATRICE

La société **LUCKY COMICS**, Société Anonyme de droit suisse au capital de 100.000 CHF, immatriculée au registre du commerce du canton de Vaud sous le numéro fédéral CH-550-0115762-5, ainsi que l'identification des entreprises numéro CHE-105.186.148, dont le siège social est Z.I. du Grand-Pré 2C – Case postale 86 – 1510 MOUDON – Confédération Helvétique, représentée par Monsieur Claude de SAINT VINCENT, agissant en qualité de Président (ci-après « LUCKY COMICS ») organise, à l'occasion de la sortie de la bande dessinée intitulée « Lucky Luke se recycle » écrite et dessinée par Mawil, un concours de GPS drawing intitulé « **Lucky Luke se recycle** » (ci-après le « Concours »).

ARTICLE 2 : PARTICIPATION

La participation au Concours est ouverte à toute personne physique résidant en France Métropolitaine (Corse incluse), en Belgique, en Suisse et est limitée à une seule participation par personne (même nom, même prénom, même adresse e-mail).

Sont exclues les personnes ayant participé à l'élaboration directe ou indirecte du Concours, de même que les membres de leur famille.

Toute participation au Concours d'un mineur est soumise à l'autorisation d'un parent ou du tuteur légal. LUCKY COMICS se réserve le droit, lors de la désignation des gagnants, de faire approuver le présent règlement par un parent ou le(s) tuteur(s) légal(aux) si une personne mineure a été choisie désignée parmi les gagnants.

La participation au Concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. La participation de tout résident hors France Métropolitaine (Corse incluse), Belgique, Suisse ne pourra être prise en compte.

Toutes les éventuelles difficultés pratiques d'interprétation ou d'application seront tranchées par LUCKY COMICS.

Les participations incomplètes ou inexactes, non conformes au règlement ou reçues après la date limite de participation ne seront pas prises en considération.

En dehors des demandes de règlement, il ne sera répondu à aucune demande écrite ou téléphonique concernant le fonctionnement du Concours.

ARTICLE 3 : ACCÈS ET DURÉE

La participation au Concours est ouverte du 7 juin 2021 à 00h00 au 21 juin 2021 à 23h59. La participation au Concours est gratuite et sans obligation d'achat.

Le Concours est annoncé via les supports suivants :

- Site internet de DARGAUD accessible à l'adresse suivante www.dargaud.com;
- Réseaux sociaux de type Facebook et Instagram : sur le compte de DARGAUD (Facebook : @editions.dargaud et Instagram : @Dargaud) et sur la page Facebook Lucky Luke (@luckyluke.bd).

LUCKY COMICS se réserve le droit de reporter, de modifier, d'annuler ou de renouveler le Concours et les dotations mises en jeu si les circonstances l'exigent. En tout état de cause, sa responsabilité ne saurait être engagée à ce titre.

ARTICLE 4 : MODALITÉS DE PARTICIPATION

Le Concours est accessible exclusivement sur Internet.

Pour participer, le participant doit :

- télécharger un tracker GPS sur son smartphone via une application de son choix,
- activer le tracker GPS,
- suivre un itinéraire de son choix à pied ou à vélo afin de créer un dessin ou un motif original sur une carte GPS,
- prendre une capture d'écran du dessin ou du motif créé tel qu'affiché sur la carte GPS à l'issue de la course,
- envoyer la capture d'écran du tracé affiché sur la carte GPS accompagnée obligatoirement de son nom et de son prénom, ainsi que d'une mention facultative de son compte Instagram et de son compte Facebook s'il le souhaite, par e-mail à l'adresse suivante : concours@dargaud.com

Une seule participation au Concours par personne est prise en compte (même nom, même prénom, même adresse électronique).

ARTICLE 5 : DÉSIGNATION DES GAGNANTS

5.1. Parmi l'ensemble des participations valides, conformes au présent règlement (réalisation personnelle d'une course à pied ou à vélo afin de créer un dessin ou un motif original, envoi par e-mail d'une capture d'écran du tracé réalisé accompagné de son nom et prénom) et reçues avant la date limite de clôture du Concours telle que visée à l'article 3, un jury composé de l'équipe marketing et des éditeurs de LUCKY COMICS se réunira le 22 juin 2021 au plus tard pour sélectionner 3 (trois) gagnants selon les critères suivants :

- qualité
- originalité.

LUCKY COMICS pourra à sa discrétion modifier le nombre de personne dans le jury soit en ajouter, soit en retirer, ce que les participants reconnaissent expressément.

5.2 Les 3 (trois) captures d'écran gagnantes seront partagées sur les comptes Instagram (@Dargaud) et Facebook (@editions.dargaud) de DARGAUD et sur la page Facebook @luckyluke.bd le 22 juin 2021. La publication partageant les captures d'écran fera mention des comptes gagnants associés s'ils ont été communiqués par les gagnants. Cette mention vaut notification au gagnant. Un e-mail sera également envoyé aux gagnants. Le gagnant devra alors fournir ses coordonnées, soit par message privé sur Instagram et/ou Facebook sur le compte de DARGAUD (@dargaud) ou LUCKY LUKE (@luckyluke.bd), soit à l'adresse suivante : concours@dargaud.fr.

Aucun message ne sera adressé aux perdants.

5.3 Dans le cas où l'itinéraire d'une des capture d'écran gagnantes serait réalisée simultanément par un groupe de personnes, seul le participant ayant envoyé la capture d'écran par e-mail sera considéré comme gagnant. Les personnes ayant participé à la course avec le participant ne seront pas considérées comme gagnants et ne pourront prétendre à aucun prix.

ARTICLE 6 : DOTATIONS

1^{er} Prix :

- Le remboursement dans la limite d'une valeur maximale de 1 000 (mille) euros TTC à faire valoir sur l'achat d'un vélo mécanique ou d'un vélo électrique.

Le remboursement est subordonné à la présentation d'une facture valide émise avant le 31 décembre 2021 concernant l'achat d'un vélo mécanique ou d'un vélo électrique, par une enseigne spécialisée dans les équipements sportifs ou par une grande surface ou par un détaillant.

Dans le cas où le montant effectif du vélo acheté par le gagnant serait inférieur à 1 000 € TTC, il est précisé que seul le montant effectif du vélo sera remboursé au gagnant, aucune autre compensation n'étant due.

Dans le cas où le montant effectif du vélo acheté par le gagnant serait supérieur à 1 000 € TTC, il est précisé que le remboursement sera effectué à concurrence de 1 000 € TTC, le reste étant à la charge exclusive du gagnant.

- 1 (un) protège selle, d'une valeur indicative de 9,99 € TTC,

- 1 (un) album de la bande-dessinées « Lucky Luke se recycle », publiée par LUCKY COMICS, d'une valeur de 15 € TTC,
- 1 (une) affiche, d'une valeur indicative de 9,99 € TTC.

2^{ème} Prix :

- 1 (un) protège selle, d'une valeur indicative de 9,99 € TTC,
- 1 (un) album de la bande-dessinées « Lucky Luke se recycle », publiée par LUCKY COMICS, d'une valeur de 15 € TTC,
- 1 (une) affiche, d'une valeur indicative de 9,99 € TTC.

3^{ème} Prix :

- 1 (un) protège selle, d'une valeur indicative de 9,99 € TTC,
- 1 (une) affiche, d'une valeur indicative de 9,99 € TTC.

Les prix ne peuvent être échangés contre d'autres prix, ni contre des espèces, ni contre tout ou autre bien ou service, à la demande des participants.

Les prix offerts aux gagnants sont nominatifs et ne peuvent être attribués à une autre personne.

ARTICLE 7 : MODALITÉS DE MISE EN POSSESSION DES PRIX

7.1.

1^{er} Prix : Dans les 15 (quinze) jours qui suivront le tirage au sort, LUCKY COMICS adressera un e-mail au gagnant à l'adresse du compte utilisé pour envoyer la capture d'écran afin que le gagnant lui fournisse ses coordonnées (adresse mail, adresse postale et relevé d'identité bancaire sur lequel aura lieu le virement). Le gagnant disposera d'un délai de 15 (quinze) jours à compter de la réception de la notification pour confirmer son acceptation du lot et fournir ses coordonnées.

Le gagnant a jusqu'au 31 décembre 2021 pour transmettre à LUCKY COMICS par mail à l'adresse concours@dargaud.fr la facture émise par un des établissements mentionnés à l'article 6. Le gagnant qui n'aurait pas envoyé sa facture au 31 décembre 2021 sera considéré comme ayant renoncé purement et simplement à son prix. A l'issue de ce délai, la dotation non réclamée sera définitivement perdue pour le gagnant.

Le remboursement sera adressé par virement bancaire sur le relevé d'identité bancaire fourni par le gagnant. Le virement aura lieu dans un délai de 2 mois de la transmission de la facture émise par un des établissements mentionnés à l'article 6.

Les autres lots seront envoyés au gagnant par LUCKY COMICS, à ses frais, par voie postale à l'adresse indiquée par le gagnant et où ils font élection de domicile. La remise desdits lots aura lieu dans un délai de 2 mois à compter de la notification au gagnant.

2^{ème} Prix et 3^{ème} Prix : Dans les 15 (quinze) jours qui suivront le tirage au sort, LUCKY COMICS adressera un e-mail aux gagnants à l'adresse du compte utilisé pour envoyer la capture d'écran. Le gagnant disposera d'un délai de 15 (quinze) jours à compter de la réception de l'email pour confirmer son acceptation du lot et fournir ses coordonnées postales. Le gagnant qui n'aura pas répondu dans ce délai sera considéré comme ayant renoncé purement et simplement au lot. À l'issue de ce délai, le lot non réclamé sera définitivement perdu pour le gagnant.

Les lots seront envoyés aux gagnants par LUCKY COMICS, à ses frais, par voie postale à l'adresse indiquée par les gagnants et où ils font élection de domicile. La remise desdits lots aura lieu dans un délai de 2 mois à compter de la notification aux gagnants.

7.2.

LUCKY COMICS décline toute responsabilité quant à la qualité et l'état des lots à la livraison. En cas de retour des prix à LUCKY COMICS, les gagnants perdent le bénéfice de leur lot.

ARTICLE 8 : PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Du seul fait de leur participation au Concours, les gagnants autorisent LUCKY COMICS à reproduire, le cas échéant, leur capture d'écran ainsi que leurs noms et prénoms sur les comptes Instagram (@Dargaud) et Facebook (@editions.dargaud) de DARGAUD et sur la page Facebook @lucky Luke.bd.

ARTICLE 9 : RESPONSABILITÉ

9.1. LUCKY COMICS est déchargée de toute responsabilité en cas de problèmes d'acheminement ou de perte de courrier postal, de dysfonctionnement du réseau « Internet » empêchant le bon déroulement du Concours, notamment dû à des actes de malveillances externes.

9.2. LUCKY COMICS se réserve le droit si les circonstances l'exigent, d'écourter, de prolonger de modifier, d'interrompre, de différer ou d'annuler le Concours sans que sa responsabilité ne soit engagée.

9.3. La participation au Concours implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

En conséquence, LUCKY COMICS ne saurait en aucune circonstance être tenue responsable, sans que cette liste soit limitative :

- de la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur Internet,
- de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement/fonctionnement du Concours, notamment dû à des actes de malveillances externes,
- de défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication,
- de perte de tout courrier papier ou électronique et, plus généralement, de perte de toute donnée,
- des problèmes d'acheminement,
- des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique,
- de tout dommage causé à l'ordinateur d'un participant,
- de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Concours ou ayant endommagé le système d'un participant.

LUCKY COMICS ne peut être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit, d'une suspension ou de la fin du Concours, et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct ou indirect qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au site. Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site et la participation au Concours se fait sous l'entière responsabilité des participants.

ARTICLE 10 : REMBOURSEMENT

Les frais inévitables engagés pour la participation au Concours ne seront pas remboursés par LUCKY COMICS (par exemple : frais d'envoi par voie postale, frais de connexion à internet, etc.).

ARTICLE 11 : DONNÉES PERSONNELLES

11.1. Dans quel cadre et pour quelles raisons les données personnelles des participants sont traitées ?

Les données personnelles sont toutes les informations qui permettent d'identifier toute personne physique, directement ou indirectement. Pour participer au Concours les participants devront fournir leurs données personnelles à LUCKY COMICS.

La collecte et le traitement des données personnelles ont pour finalité de :

- prendre en compte la participation au Concours ;

- annoncer le résultat du Concours ;
- faire parvenir aux gagnants du Concours les prix gagnés ;
- répondre aux demandes des participants.

11.2. Qui peut utiliser les données personnelles des participants ?

Les données personnelles des participants sont recueillies lors de leur participation au Concours. Celles-ci sont destinées à LUCKY COMICS en tant que responsable de traitement, et peuvent être communiquées à des tiers sous certaines conditions.

Les données personnelles pourront être transmises à toute société tierce que LUCKY COMICS a désignée comme sous-traitant ou partenaire pour mettre en œuvre pour son compte l'une quelconque des prestations nécessaires au bon déroulement et à l'organisation du Concours.

Des tiers pourront utiliser les données personnelles des gagnants seulement si les participants l'acceptent.

Dans certains cas prévus par la loi, les données personnelles des participants pourront être transmises à des tiers habilités légalement à y accéder sur requête spécifique : autorité judiciaire, autorité administrative, fournisseur d'accès à Internet des participants, ou un tiers émettant un cookie enregistré dans le terminal des participants (une régie publicitaire externe, un autre éditeur, etc.).

LUCKY COMICS pourra être amenée à communiquer les données personnelles des participants à des tiers si une telle mesure est nécessaire pour protéger et/ou défendre ses droits en tant que responsable de traitement, pour faire respecter les présentes dispositions, ou pour protéger les droits et/ou intérêts des participants ou ceux du public, à condition que cette transmission soit autorisée par la loi.

Dans l'éventualité où tout ou partie de LUCKY COMICS, en tant que société, serait vendue à un tiers, LUCKY COMICS se réserve le droit de transférer les informations des participants en tant qu'actif vendu ou cédé.

11.3. Comment les participants peuvent-ils accéder à leurs données personnelles, les modifier et/ou les supprimer ?

Conformément à la Réglementation en matière de protection des données, et dans les limites posées notamment par les articles 12 à 22 du RGPD :

- les participants ont le droit de demander à LUCKY COMICS l'accès à leurs données à caractère personnel, ainsi que la rectification ou l'effacement de celles-ci ;
- les participants disposent également du droit de s'opposer au traitement de leurs données personnelles, d'en demander la limitation, et du droit à la portabilité des données à caractère personnel fournies.

Enfin, les participants disposent, en tout état de cause, du droit de définir des directives générales ou spécifiques relatives au sort de leurs données à caractère personnel après leur mort.

Les participants peuvent exercer leurs droits en écrivant à LUCKY COMICS à l'adresse suivante : LUCKY COMICS - 57 rue Gaston Tessier - CS 50061 - 75166 Paris Cedex 19.

Le retrait du consentement ne compromet pas la licéité du traitement fondé sur le consentement effectué avant ce retrait.

De manière à éviter tout accès, toute modification ou toute suppression non autorisée ou éviter toute usurpation d'identité, les participants devront dans la mesure du possible associer à leur demande une preuve de leur identité. En cas de doute sur leur identité, LUCKY COMICS demandera de lui adresser – en complément – la copie d'une pièce d'identité.

Toute demande abusive, manifestement infondée ou excessive pourra être rejetée.

La demande devra préciser également l'adresse à laquelle devra parvenir la réponse, à défaut celle-ci sera envoyée à toute adresse connue par LUCKY COMICS, le cas échéant. Une réponse sera alors adressée

dans un délai de 1 mois suivant la réception de la demande. Ce délai pourra être prolongé de 2 mois, compte tenu de la complexité et du nombre de demandes.

Les partenaires de LUCKY COMICS sont responsables de l'usage qu'ils font des données personnelles et de la prise en compte des droits des participants.

En cas de suppression des données personnelles des participants, les participants reconnaissent l'impossibilité pour les participants de participer au Concours ou de recevoir les éventuels prix.

11.4. Combien de temps les données personnelles des participants sont-elles traitées par LUCKY COMICS ?

Les données personnelles des participants sont stockées par LUCKY COMICS et/ou tout prestataire pour la stricte exécution du Concours, et sont conservées pour la durée strictement nécessaire à la réalisation des finalités pour lesquelles elles sont collectées, en conformité avec la réglementation en vigueur.

11.5. Où sont stockées et traitées les données personnelles des participants ?

Les données personnelles des participants sont traitées par LUCKY COMICS ou ses prestataires sur le territoire de l'Union européenne et ne sont, dans la mesure du possible, pas transférées vers des pays tiers.

11.6. Qui contacter concernant les données ?

Pour toutes questions liées aux données personnelles des participants, les participants peuvent contacter le Délégué à la Protection des Données qui est habilitée à connaître de l'ensemble des problématiques relatives à la protection des données à caractère personnel. Les participants peuvent le contacter aux coordonnées suivantes : mp-dpo@media-participations.com.

A défaut de réponse satisfaisante à la demande des participants, les participants peuvent porter réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, qui est l'autorité de régulation chargée de faire respecter la Réglementation sur la protection des données à caractère personnel en France, directement sur le site internet <https://www.cnil.fr/fr/agir> ou par courrier à l'adresse suivante : Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, 3 Place de Fontenoy - TSA 80715, 75334 PARIS CEDEX 07.

ARTICLE 13 : COPIE DU PRÉSENT RÈGLEMENT

Il est rappelé que le simple fait de participer implique l'acceptation pure et simple du présent règlement.

Une copie écrite du règlement est adressée à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande. Cette demande doit être adressée, par courrier uniquement, à l'adresse suivante : DARGAUD – Concours « Lucky Luke se recycle » – 57 rue Gaston Tessier - CS 50061 - 75166 Paris Cedex 19.

Il ne sera répondu à aucune autre demande orale concernant le Concours.

ARTICLE 14 : LITIGES

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Tout litige né à l'occasion du Concours sera soumis aux tribunaux compétents.